



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

26 septembre 2022

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 26 septembre 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N°2022-164	31.08.2022	Arrêté agréant la société TESSI DOCUMENTS SERVICES à la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support numérique.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté 2022 - 164 DCL / BRGE du 31 août 2022 agréant la société TESSI DOCUMENTS SERVICES à la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support numérique.

Vu le code du patrimoine, art. L 212-4, R 212-19 à R 212-31 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret n° 2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2009 précisant les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisée ;

Vu la certification NF 461 n°72103.7 délivrée par AFNOR Certification en date du 19.07.2022 pour une durée de 3 ans, certifiant le système d'archivage numérique de la société TESSI DOCUMENTS SERVICES opérationnel dans ses datacenters de Bordeaux (33), Sainghin-en-Mélantois (59), Anzin (59) et Le Haillan (33) ;

Vu la demande d'agrément déposée le 9 août 2022 par la directrice Conformité, Processus Risques de la société TESSI DOCUMENTS SERVICES, immatriculée 326 803 582 et l'ensemble du dossier conforme présenté à l'appui de cette demande,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2019 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires,

Arrête :

Article 1^{er}

La société TESSI DOCUMENTS SERVICES, sise 116 rue de Silly, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support numérique, au moyen de son système d'archivage électronique hébergé par les centres serveurs situés à Bordeaux (rue du docteur Gabriel Péri, 33000 Bordeaux), Sainghin-en-Mélantois (1681 rue des Saules, 59262 Sainghin-en-Mélantois), Anzin (486 avenue Augusta Ada King, 59410 Anzin) et Le Haillan (1-3 avenue des Satellites, 33185 Le Haillan).

Article 2

Le présent agrément est accordé tant que la certification NF 461 citée est valide et renouvelée, à compter de la publication du présent arrêté au *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine*. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai le directeur des Archives départementales qui en référera au préfet.

Article 3

Voies et délais de recours :

Toute personne intéressée a la possibilité, dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, de saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux.

Dans ce même délai de deux mois, toute personne intéressée peut également saisir le Préfet d'un recours gracieux ou le Ministre compétent d'un recours hiérarchique.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture*.

Fait le 31 aout 2022

Le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire général

Signé

Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>